



## DECISION DU MAIRE

N° 727

DATE  
10 octobre 2022

**Attribution du marché n° 22-091 relatif à l'achat et la livraison d'essuie mains papier pour les distributeurs des services de la Ville de Poissy et le Centre communal d'action sociale de Poissy**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 12 août 2022, annonce n°22-111439 et sur le site achatpublic.com du 12 août 2022 au 16 septembre 2022,

Considérant qu'il a été reçu 2 offres,

N° pli	Nom du candidat
1	GROUPE PLG
2	ADELYA TERRE D'HYGIENE

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, lors de sa séance d'attribution de la Commission de validation des marchés à procédure adaptée du 6 octobre 2022, d'attribuer le marché à la société suivante :

MARCHE	CANDIDAT RETENU	MONTANT EN € HT
Marché n° 22-091 relatif à l'achat, livraison d'essuie mains papier pour les distributeurs des services de la Ville de Poissy et le CCAS	ADELYA TERRE D'HYGIENE	44 625,00 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant du détail quantitatif estimatif

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'attribuer le marché n° 22-091 relatif à l'achat, livraison d'essuie mains papier pour les distributeurs des services de la Ville de Poissy et le CCAS à la Société Adelya Terre d'hygiène, sise 12, rue de la Pâture à BEZONS (95870).

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20221010-2022\_727DC-AR  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

**Article 2 :**

De fixer les dépenses définies comme suit :

MARCHE	MONTANT MAXIMUM EN € HT SUR TOUTE LA DUREE DU MARCHE (accord-cadre à bons de commande)
Marché n° 22-091 relatif à l'achat, livraison d'essuie mains papier pour les distributeurs des services de la Ville de Poissy et le CCAS	80 000 €

**Article 3 :**

Le marché débutera à compter de la date de notification et prendra fin le 5 mars 2024.

**Article 4 :**

D'imputer les dépenses de fonctionnement et/ou investissement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature : 60631 - fonction : 020.

**Article 5 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,



Sandrine BERNOS DOS SANTOS